



C. CORNUT / DOUCE VITA / PICTURETANK

LOGEMENT SOCIAL

Face à l'insécurité, les bailleurs s'organisent

DURCISSEMENT

Un diagnostic inquiétant. Les professionnels du logement social constatent un durcissement de la délinquance et déplorent les violences subies par les gardiens. 80 quartiers seraient aujourd'hui sous le contrôle des dealers.

PANOPLIE DE MESURES

Des réponses en construction. Dans ce contexte, les bailleurs mettent en œuvre une panoplie de mesures axées sur la formation, les procédures, la médiation ou la prévention situationnelle. Et s'efforcent d'intégrer le partenariat local.

PRÉROGATIVES

Une compétence limitée. Alors qu'une approche globale des risques semble s'imposer, tous s'accordent pour dire que les missions du bailleur se limitent à la « tranquillité résidentielle », la sécurité publique relevant des prérogatives régaliennes de l'Etat.

HLM, le diagnostic inquiétant de la délinquance

Selon l'Union sociale pour l'habitat, les violences se durcissent dans une partie du parc HLM et n'épargnent plus les gardiens d'immeuble.

Rares sont les bailleurs sociaux qui brisent publiquement le tabou. Dans un secteur particulièrement marqué par la marginalisation et la paupérisation, le dossier est sensible et lourd à porter en termes d'image. Pourtant, à les entendre, ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à constater une montée en puissance de l'insécurité. «La situation s'est considérablement dégradée au cours des dernières années», déplorent de concert les professionnels, sous le couvert de l'anonymat. Mais au-delà du ressenti et des représentations, qu'en est-il vraiment de l'insécurité qui règne dans les «quartiers HLM»?

Des chiffres à nuancer

A la lecture des chiffres produits par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), le tableau s'avère plus nuancé. Globalement, selon les auteurs du rapport 2011 publié en novembre dernier, les habitants des ZUS ne sont pas plus victimes de violences que les résidents des autres quartiers. En revanche, «quand ils le sont, les agressions se déroulent plus souvent dans leur quartier». De plus, ils sont «deux fois plus nombreux qu'ailleurs à être témoins d'actes de délinquance ou à constater des destructions ou des dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier». D'où un fort sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, l'Onzus révèle que 10% de ces zones concentrent 40% des délits. Elles seraient donc une frange minoritaire à être particulièrement touchées par la délinquance. Un constat confirmé par l'Union sociale pour l'habitat (USH), qui chiffre à environ 80 le

19 M€

c'est le coût des dégradations essentiellement dues au vandalisme déclaré à l'Union sociale pour l'habitat en 2010 par 182 organismes. Soit 10 620 euros par logement, en moyenne.

53 000 INCIVILITÉS

sont recensées par l'association régionale pour l'habitat en Nord-Pas-de-Calais, en 2010 et 2011 (sur 21 mois), dont 37% sont liées à des attroupements, 20% sont des faits d'«environnement-propreté», 19% d'atteintes aux biens, 8% de toxicomanie ou encore 4% de troubles de voisinage.



L'EXPERT

JEAN-FRANÇOIS LAPIÈRE, directeur d'Actis (*), préside la commission «quartiers» à l'Union sociale pour l'habitat

«Une situation d'impuissance collective»

«Nous observons une inquiétante dégradation de la tranquillité, voire de la sécurité, dans les logements sociaux. Quand les trafiquants de drogue ont pignon sur rue, la situation peut vraiment basculer. Attention toutefois à ne pas généraliser ces cas extrêmes à l'ensemble du parc social. Sur le terrain, quand la délinquance touche un quartier, elle ne concerne pas forcément l'ensemble des résidences. Elle reste localisée à l'échelle de quelques immeubles, voire d'une cage d'escalier. Mais il faut reconnaître que le trafic de drogue nous place, avec nos partenaires de la justice et de la

police, dans une situation d'impuissance collective. Aujourd'hui, on cherche à résoudre techniquement un problème politique: on tolère la consommation, mais on interdit la vente. La position des bailleurs est claire: si nous devons la tranquillité à nos locataires, il ne nous revient pas d'assurer la sécurité publique dans ces quartiers. Celle-ci relève de l'Etat. Notre devoir, en tant qu'employeurs, est de protéger notre personnel de proximité. Ces agents sont les premiers témoins des dysfonctionnements dans les immeubles.»

(*): Office public de l'habitat de la région grenobloise.

nombre de quartiers «en situation très sensible», abandonnés aux trafiquants de stupéfiants et que d'aucuns qualifient de «zones de non-droit» (lire l'encadré page suivante).

Malaise des gardiens

Au-delà de la délinquance générale, les bailleurs sociaux s'inquiètent depuis peu des nombreuses violences qui ciblent leur propre «personnel de proximité». En ligne de mire: les gardiens d'immeuble, les ouvriers chargés de la maintenance, les femmes de ménage, mais également leurs familles. «C'est devenu une préoccupation majeure des bailleurs», observe Patricia Campin, secrétaire adjointe de l'Union nationale FO habitat, qui évoque «une augmentation considérable des insultes et des menaces, mais

surtout des agressions physiques de plus en plus violentes».

C'est également ce qui ressort d'une enquête d'ampleur réalisée par l'USH auprès de 545 offices publics de l'habitat et entreprises sociales pour l'habitat disposant de patrimoine locatif (lire l'encadré p.28). Passés quasiment inaperçus, les résultats de cette enquête publiée en novembre 2011 dans les annexes du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales sont inquiétants. Ainsi, en 2010, 286 organismes, soit la moitié du parc interrogé, ont indiqué avoir enregistré au total 2180 plaintes pour agression, le plus souvent verbale, des salariés, soit une moyenne de 7 plaintes par organisme. Selon Aminata Koné, secrétaire générale de la Confédération syndicale

des familles, «l'agressivité née, par exemple, d'une réponse tardive pour obtenir un logement ou d'un différé sur le paiement d'un loyer peut se révéler extrêmement forte». Pour preuve, selon l'enquête de l'USH, dans 79 organismes, 225 agressions physiques ont été recensées, conduisant à un arrêt de travail, voire une hospitalisation. Dans les quartiers difficiles, le moral des troupes est au plus bas. «On constate une usure prématurée, s'inquiète Dolorès Poinot, vice-présidente du Syndicat national du personnel des sociétés anonymes et coopératives d'HLM [Unsa]. Certains responsables de site jettent d'ailleurs l'éponge, tandis que d'autres font une dépression.» Signe du malaise, les bailleurs sont de plus en plus nombreux à recourir à des structures spécialisées dans la prévention et l'accompagnement des troubles et des risques psychosociaux.

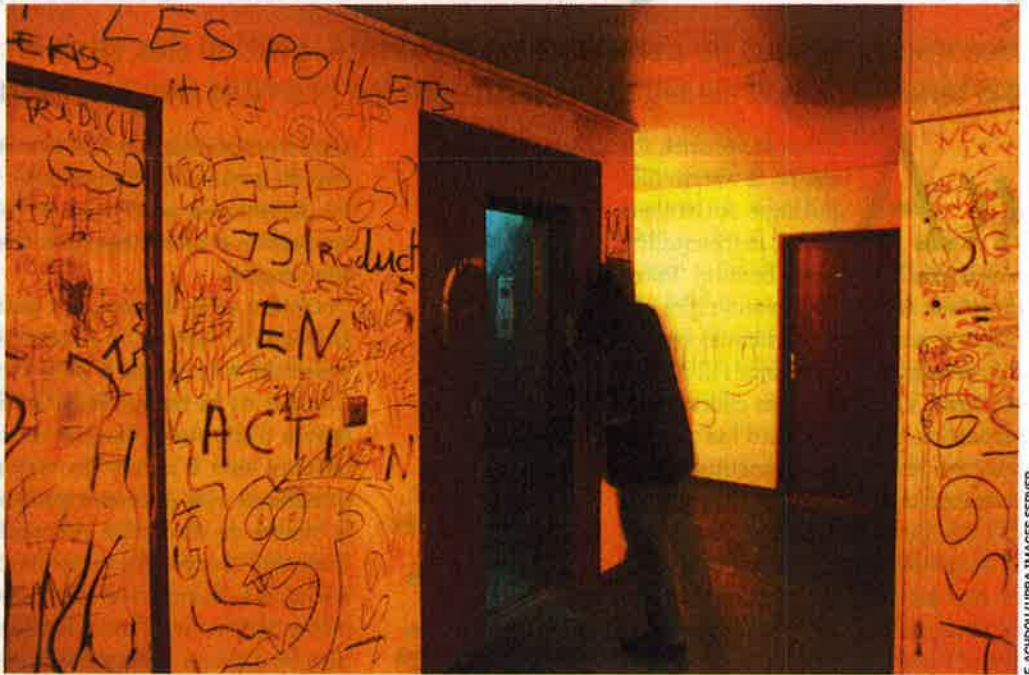
Des réticences à porter plainte

Quand ils sont victimes, les gardiens ont encore du mal à franchir la porte du commissariat. En 2010, 265 plaintes déposées par 113 organismes ont été enregistrées par les services de police. Mais l'USH pointe un «chiffre noir» en évaluant à 336 le nombre de plaintes qu'une centaine d'organismes «auraient souhaité déposer». En clair, précisent les auteurs de l'enquête, «sur 601 faits qui auraient pu donner lieu à une plainte, la police n'en a enregistré que 44%». Un écart particulièrement révélateur de la peur des représailles ressentie par les professionnels.

Une peur qui se manifeste aussi au quotidien, dans l'exercice de l'activité professionnelle. «Bon nombre de gardiens se sentent menacés, pris dans un étau entre la police qui, à la moindre "descente", débarque dans leur loge, et les "mafieux", qui voient en eux des "balances"», déplore Patricia Campin. Pour éviter les représailles, certains bailleurs, comme Paris Habitat, n'hésitent d'ailleurs plus à domicilier les gardiens en dehors de l'immeuble et de la loge prévue, tandis que d'autres, comme le groupe 3F, ont carrément décidé, dans certains cas, de quitter le site en supprimant la loge du gardien. Une tendance qui pourrait bien s'accroître dans les prochaines années. *H. J.*

Enquête

Livrés aux trafiquants de drogues, 80 quartiers en «difficulté extrême»



Sur ces secteurs urbains enclavés, les propriétaires-bailleurs ont perdu tout contrôle.

Les uns les qualifient de «zones de non-droit» tandis que les autres parlent de quartiers «enkystés» ou «en difficulté extrême». En clair, il s'agit de secteurs urbains sur lesquels le propriétaire-bailleur a perdu tout contrôle, au profit des trafiquants de stupéfiants – grossistes, semi-grossistes ou simples revendeurs. À l'Union sociale pour l'habitat (USH), où l'on préfère évoquer des «quartiers en situation très sensible», on estime leur nombre à environ 80.

En 2010, Claire Thieffry, responsable du département «sécurité» de l'USH, a conduit avec Nicole-L'Hernault une enquête in situ restée confidentielle. Sur cette base, le 7 décembre dernier, elle faisait de ces lieux une description anxiogène devant le Conseil national des villes, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis): des quartiers «enclavés», dont le patrimoine porte l'empreinte de «toutes les strates de la politique de réhabilitation», «réparés mais pas vraiment rénovés», des espaces extérieurs «surdimensionnés, généralement pauvres». «Très souvent, les activités économiques et les services sont absents ou marqués: les commerces sont plutôt ethnicisés et des professions disparaissent.» La population est présentée comme «très jeune», composée de «familles très nombreuses» présentant un «niveau de qualification très faible et un taux de chômage élevé». Quant aux éta-

blissements scolaires, ils «donnent une image difficile, avec des enfants très perturbés et une impossibilité de mettre en œuvre des programmes scolaires».

Aucun répit pour les résidents

Dans ces quartiers, «le trafic se déroule 24 heures sur 24», ne laissant aucun répit à la population résidente. «Les habitants ne peuvent pas dormir la nuit; s'ils sortent en ville, ils ne peuvent pas rentrer ou alors doivent présenter leur carte d'identité, non pas aux forces de police, mais aux dealers. Et, parfois, ils s'entendent dire de ne pas rentrer tout de suite, mais de revenir dans deux heures.»

Selon Claire Thieffry, il s'agit d'une «réelle prise de territoire», autant à l'extérieur que dans les parties communes des immeubles. Dans ce contexte, précise-t-elle, «les gardiens sont trop souvent en première ligne et se sentent extrêmement démunis face aux difficultés et aux conflits des dealers sur les territoires». Et de conclure par les trois axes de travail retenus par l'Union sociale pour l'habitat: la formation du personnel de proximité «pour qu'il puisse se sentir plus soutenu», l'adaptation de la gestion de ces sites et la définition d'une doctrine de tranquillité et de sécurité en lien avec l'ensemble des partenaires. *H. J.*

F. ACHDOU / URBIA IMAGES SERVER

Une stratégie en trois axes pour un problème complexe

Accompagnement du personnel de proximité, gestion des sites en extrême difficulté et travail partenarial : ces trois enjeux constituent les priorités des organismes HLM.

« **A** l'Etat, la sécurité. Au maire, la tranquillité publique. Au bailleur social, la tranquillité résidentielle », insiste Brahim Terki, directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques au sein d'Argenteuil Bezons Habitat (12000 logements, Val-d'Oise). Ces cadres d'intervention, qui font aujourd'hui consensus chez les bailleurs, constituent leur matrice d'organisation face à la montée de l'insécurité. Cependant, tout comme le diagnostic, les réponses concrètes ne sont pas homogènes et surtout peu rendues publiques. « Nous élaborons actuellement une stratégie nationale, notamment en constituant un réseau de référents pour la sécurité », indique Claire Thieffry, responsable du département « sécurité » à l'Union sociale pour l'habitat (USH).

Le personnel de proximité en première ligne

Aujourd'hui, ils sont entre 150 et 180 au sein des organismes HLM. Si leur nom diffère d'un bailleur à l'autre – référent sécurité, référent sûreté, chargé de mission tranquillité... – leur mission est toujours la même : traiter les enjeux de sécurité et de tranquillité de ma-

1 MILLION DE LOGEMENTS sont couverts par la vidéosurveillance, selon l'USH : halls d'entrée, sous-sols et parking sont les parties les plus équipées. Si aucune étude d'impact n'a pour l'instant été réalisée, les organismes observent que les parkings souterrains équipés peuvent à nouveau être loués.

nière transversale, à la fois dans la gestion du personnel de proximité, dans les partenariats extérieurs, et dans la conception et l'aménagement des projets urbains.

Première priorité de cette fonction émergente : former le personnel de proximité et le conforter dans son rôle d'acteur de la tranquillité. Gardiens, agents d'entretien, équipes de maintenance sont à la fois les vigies des troubles et « les premiers maillons de la chaîne de résolution des conflits », constate François Ohl, consultant spécialisé dans le logement social. Jeux de ballon dans la cage d'escalier, dégradation des espaces verts, mécanique sauvage... « Ce sont eux qui rappellent, au quotidien, le règlement intérieur. Mais leur positionnement est délicat, avec le risque de trop en faire », reprend le consultant. Les modules de gestion de l'agressivité et des situations conflictuelles ainsi que les guides « réflexes » sont désormais indispensables.

Pour lutter contre l'épuisement du personnel de proximité, les organismes mettent également en place des outils de recueil et de traitement des incivilités. Selon l'USH, 58% des bailleurs interrogés en disposent. « Les fiches "incidents" font l'objet d'un suivi sys-

tématique par l'agence de proximité, puis par l'organisme, qui y donnera une suite judiciaire si besoin. Cela conforte l'agent dans sa mission et de lui signifie qu'il n'est pas seul », souligne Brahim Terki. Parfois, la sécurité du personnel passe par son retrait. Sur les sites les plus exposés au trafic de drogue, les bailleurs sont pragmatiques et en viennent à modifier l'organisation du travail des agents : limitation des interventions dans la matinée, constitution de binômes, mais aussi recours à des sociétés de sous-traitance.

S'associer aux autres acteurs locaux

Le deuxième axe de travail pour les organismes HLM est le partenariat. Si la présence des bailleurs au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance est acquise de longue date, l'effectivité des partenariats n'est pas toujours réelle. Constat unanime : sur les sites dotés de systèmes de recueil, le bailleur dispose d'une veille fiable et précise du climat des quartiers – et, de ce fait, crédibilise ses difficultés vis-à-vis de ses partenaires. Les groupes locaux de traitement de la délinquance, dont la création donne lieu à une protection des secteurs à haut risque, notamment par une présence policière plus soutenue, s'appuient souvent sur ces données. Toutefois, les bailleurs restent vigilants : « Nos informations n'ont pas à renseigner les fichiers de police », insiste Brahim Terki, qui reconnaît que, parfois, l'exercice s'apparente à celui d'un équilibriste.

Autre effet tangible du travail partenarial : la mise en place d'une procédure simplifiée de dépôt de plainte. Après ordonnance du procureur, le personnel de terrain ayant constaté un méfait n'a plus besoin de se déplacer au commissariat (sauf en cas de violence à la

Le GPIS, une exception parisienne

Créé en 2004 par la mairie de Paris, le Groupement parisien interbailleurs de surveillance (GPIS) fait figure d'exception. Ce groupement d'intérêt économique, dont 13 bailleurs parisiens sont membres, emploie chaque nuit environ 160 agents pour surveiller 73 000 logements et une centaine de parkings souterrains. Une structure lourde – près de 6 millions d'euros par an pour la ville – qui semble difficile à transposer. Autre spécificité : le GPIS est à ce jour la seule structure de gardiennage à avoir mis en œuvre le décret du 21 décembre 2011 qui autorise les agents des sociétés de gardiennage travaillant pour des organismes HLM à être armés de bâtons de défense et d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes. En région, l'armement est loin de faire l'unanimité chez les bailleurs, qui considèrent que leurs missions relèvent de la tranquillité et non de la sécurité publique. C'est notamment le cas à Lyon, où une société de surveillance est mandatée pour assurer des rondes en soirée pour 34 000 logements. Ici, « ni médiation ni répression, mais de la dissuasion sur la base des règlements intérieurs », explique-t-on à l'office public d'aménagement et de construction du Rhône.

Un nouveau souffle grâce à un partenariat local

Le métier de bailleur ne consiste pas à s'attaquer à la délinquance, mais à faire en sorte que les gens puissent vivre normalement possible, y compris dans les quartiers difficiles, comme Laurent Goyard, directeur général de Lille métropole habitat. « Nous devenons des acteurs de la tranquillité, c'est malgré nous. » C'est à la base de cette analyse que François Dreux, responsable de la sécurité et de la tranquillité au sein de l'organisme HLM, travaille. « Locuteur à la fois interne et externe pour toutes les questions liées à la sécurité, il est avant tout un homme de terrain. Il coordonne notamment le dispositif des agents d'ambiance, qui sont chargés de faire appliquer le règlement des immeubles, contrôler l'accès

aux parties privatives et communes des résidences et venir en aide aux personnes isolées, en particulier la nuit. François Dreux travaille également en collaboration étroite avec les médiateurs qui gèrent les conflits liés aux troubles de voisinage ou ceux entre l'organisme et les locataires. Enfin, il accompagne le déploiement de la vidéosurveillance : plusieurs dizaines de caméras ont été installées et d'autres encore le seront dans les prochains mois. L'un des atouts du territoire est un travail partenarial de longue date avec la police, la justice et les collectivités locales. « Aujourd'hui, c'est un véritable langage commun qui nous unit, notamment grâce à l'observatoire des troubles de la tranquillité », se réjouit François Dreux. A. T.



Laurent Goyard
directeur général
Lille métropole ha

R. BARON / LIGHT MOTIV

personne). Il revient au référent sécurité ou au responsable d'agence de le faire. Cette procédure permet d'augmenter considérablement le nombre des plaintes déposées. En revanche, le partenariat avec les services de psychiatrie est quasiment au point mort : ni relais, ni interlocuteur au sein des hôpitaux psychiatriques ou des centres médico-psychologiques, le bailleur reste seul face aux troubles provoqués par des personnes en souffrance psychique.

Aménagement des bâtiments

Troisième enjeu, faire de la sécurité une priorité dans l'aménagement des quartiers et l'architecture des immeubles. Parmi les outils adoptés par les bailleurs, et à l'instar des autres espaces publics, la vidéosurveillance gagne du terrain. De même, la rénovation et la sécurisation des halls s'étendent, avec la mise en place de digicodes et la suppression des halls traversants.

Certains organismes HLM condamnent les caves, comme l'Opievoy (*), en Ile-de-France.

En revanche, la résidentialisation, longtemps considérée comme un outil permettant de distinguer le patrimoine du bailleur et l'espace public (par le biais de grilles ou d'aménagement de jardinets) et d'en rendre la surveillance plus simple, fait moins l'unanimité. Les acteurs soulignent le risque de « résidentialiser » le trafic en le rendant invisible depuis l'espace public. Par ailleurs, une nouvelle obligation s'impose aux grandes opérations urbaines : les études de sécurité publique, désormais pierre angulaire des projets. Visant à intégrer la prévention de la malveillance dans la conception des sites, leur impact reste à démontrer. Une étude, pilotée par le secrétariat général du comité interministériel des villes et l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), concernant l'impact de

L'expulsion locative

Elle fait partie de l'arsenal dont disposent les bailleurs sociaux pour éloigner durablement d'un quartier des locataires qui nuisent à sa tranquillité. L'acte place le bailleur dans une situation de force, tout en démontrant aux autres locataires qu'il ne les abandonne pas. Toutefois, la procédure ne fait pas l'unanimité chez les bailleurs, le problème ne s'en trouvant que déplacé.

la rénovation urbaine sur la tranquillité publique est actuellement en cours de réalisation.

Un recours massif à la médiation

Enfin, les bailleurs, soucieux de maintenir la présence humaine dans les quartiers, ont massivement investi dans la médiation sociale. Aujourd'hui, 800 000 logements sont couverts par un dispositif d'agents d'ambiance, de médiateurs ou de correspondants de nuit. Prévention des conflits, règlement à l'amiable des litiges et accompagnement des habitants après une crise sont les trois enjeux majeurs de la médiation qui, malgré ses effets bénéfiques, peine à trouver des financements. Un outil d'évaluation est actuellement en cours d'élaboration par le Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale. Il devrait être opérationnel début 2013. A. T.

(*) Office public interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, 50 000 logements.

« Une approche globale des risques est indispensable »

Eric Chalumeau, président du cabinet de conseil en sécurité Icade-Suretis, a participé à de très nombreuses missions auprès des bailleurs sociaux. Il nous fait part de son constat et de ses préconisations.

Partagez-vous le diagnostic d'insécurité dressé par l'Union sociale pour l'habitat ?

Absolument. Tous les bailleurs reconnaissent la forte dégradation de la tranquillité résidentielle, dont ils ont la charge. Dans ce contexte, le métier de gardien est de toute évidence l'un des plus exposés aujourd'hui à la malveillance. Dans le « meilleur » des cas, ceux-ci subissent insultes et injures. Ils font parfois l'objet de menaces ou voient leur véhicule dégradé. Sur les sites où les situations sont les plus extrêmes, où le contrôle du territoire est abandonné aux délinquants, la pression sur les personnels de proximité est très élevée. Il faut d'ailleurs saluer leur courage et parfois même leur héroïsme car certains se retrouvent placés sous une surveillance permanente des trafiquants. Pour l'employeur-bailleur, la prise en compte de cette souffrance au travail est un enjeu majeur. En ce sens, la formation de ces agents doit constituer une priorité.



Eric Chalumeau, président du cabinet Icade-Suretis.

faut améliorer leur représentativité pour exprimer d'une seule voix leur vision du territoire. Dans les villes où l'on dénombre dix ou quinze bailleurs, ce n'est pas toujours le cas, loin de là. Une solution consisterait à créer localement une coordination de ces professionnels.

Sur le plan opérationnel, quelles sont vos préconisations ?

Il est indispensable d'adopter une approche globale des risques à l'échelle du patrimoine. Une fois cette vision globale clairement définie, les bailleurs feront leurs propres choix, humains et techniques, en fonction de leurs besoins. La priorité réside dans l'établissement d'un partenariat opérationnel et durable avec la police d'Etat. Les enjeux sont multiples. Il s'agit ni plus ni moins de réintroduire la légalité républicaine dans des secteurs parfois « enkystés », dont le contrôle échappe totalement aux bailleurs. Cela pose la question du renseignement policier, à consolider en lien avec les groupes locaux de traitement de la délinquance, et d'une police de contact, proche des habitants.

Qu'en est-il de la prévention dite « situationnelle » ?

Il faut souligner l'utilité de la vidéoprotection, qui est parfois décriée. Car si son impact en milieu ouvert peut laisser dubitatif, les résultats enregistrés dans les immeubles, les parkings et les locaux collectifs sont aujourd'hui tangibles. Il faut également compter sur la sécurisation des toitures et toute autre technique de prévention situationnelle, en complément de la présence humaine. Il y a là un investissement intelligent à opérer sur le patrimoine.

Les bailleurs ont-ils les moyens de faire face à ces situations ?

Selon la loi, les bailleurs sociaux ont une obligation contractuelle de tranquillité résidentielle. Mais ils sont extrêmement prudents. Ils estiment que la sécurité publique n'est pas de leur ressort et qu'ils n'ont donc pas vocation à s'engager dans cette voie. Néanmoins, la plupart ont intégré la nécessité de siéger au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Il y a encore du chemin à parcourir car leur implication partenariale reste en général limitée. Bien en deçà de celle des opérateurs de transports, par exemple. En outre, il leur

SUR LE WEB

Les bonnes pratiques de la GUP



Améliorer le cadre de vie et la gestion des espaces publics dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Telle est l'ambition de la « Gestion urbaine de proximité » (GUP), qui a fait l'objet, en mai, d'une note de cadrage élaborée sous

la direction du secrétariat général du comité interministériel des villes.

Site internet : <http://i.ville.gouv.fr/reference/7807>

L'enquête de l'USH

Réalisée par l'USH, l'enquête statistique consacrée aux « faits d'incivilités recensés dans le parc HLM » a été publiée en novembre 2011 dans le rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Ce document de sept pages décrit principalement la délinquance subie par le personnel des bailleurs sociaux ainsi que les atteintes au patrimoine.

Site internet : www.legazette.fr/117819

RENDEZ-VOUS

La sûreté en formation

Les 22 et 23 octobre 2012

Lancée en juin, cette formation, à laquelle participe l'Union sociale pour l'habitat, vise à « concevoir et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de sûreté sur un territoire ». Au programme : l'identification et l'optimisation des ressources des bailleurs et de leurs partenaires, les outils à mettre en place ou encore la participation des habitants.

Site internet : www.ecoledelarenovationurbaine.com

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

- La ministre du Logement, Cécile Duflot, détaille sa feuille de route www.lagazette.fr/115606
- Des élus locaux pragmatiques face aux addictions www.lagazette.fr/117176